

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 74 (1923)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Cantons

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rajeunir le sang de la race, soit pour remplacer les chèvres qui doivent avoir émigré dans le massif de la Bernina.

Nous n'avons mentionné ici que quelques espèces marquantes de la faune de notre Parc national, et nous n'avons pas parlé de la prospérité de sa flore. Mais le peu que nous avons dit suffira sans doute à montrer le merveilleux épanouissement de la vie laissée à ses lois naturelles et à son libre jeu, et à prouver quel appauvrissement coûte à la Mère Nature l'insatiable avidité de l'homme, son rejeton dégénéré. Ceux qui veulent contribuer à maintenir l'intégrité de ce coin de nature vierge sur le sol de la Suisse, peuvent se faire recevoir membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature, en versant une cotisation annuelle minimum de 2 francs, au secrétariat, Oberalpstrasse 11, Bâle. (Compte de chèques postaux V. 331.)

(„National-Zeitung“, 12 mars 1923.)

---

## CHRONIQUE.

---

**Confédération.** *Examen fédéral.* Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux à M. Johannes Philipp, de Fürstenu (Grisons).

---

## CANTONS.

---

**Vaud.** *Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers (17 février 1923).* La Société vaudoise des forestiers a tenu son assemblée générale, à Lausanne, le 17 février dernier, au Palais de Rumine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants qui étaient au nombre d'environ 95, parmi lesquels nous avions l'honneur de compter MM. le Conseiller d'Etat Porchet, chef du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, Petitmermet, inspecteur fédéral des forêts et E. Muret, chef du Service cantonal des forêts, le président M. J. J. de Luze énumère les membres décédés au cours de l'année écoulée. Parmi ceux-ci, il convient de relever le nom de M. M. Decoppet, inspecteur général des forêts à Berne.

M. de Luze montre en quelques mots l'activité professionnelle ainsi que le caractère courtois de M. Decoppet, qui fut arraché subitement à l'affection de sa famille et de ses amis après une courte maladie.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunt.

Les comptes de 1922 bouclant par un boni de 351 fr. 75, ceux de 1923, budgetés par 125 fr. de déficit, sont adoptés. L'assemblée décide la réédition du volume I des „Beaux Arbres du Canton de

Vaud“, qui est épuisé depuis plus de deux ans. On organise une tombola pour faciliter l'écoulement des cartes postales illustrées: „Bons et mauvais exemples en Sylviculture“ dont la vente laisse à désirer. De beaux livres forestiers échoient aux gagnants.

*Renouvellement du Comité.* Notre dévoué président M. J.-J. de Luze déclare accepter une réélection comme membre du comité et secrétaire, à la condition que son collègue et ami M. le Dr Aug. Barbey accepte la présidence; MM. J. Bornand et A. Pillichody resteraient en fonction. M. Regamey, garde de triage donne sa démission; il est remplacé par M. Chappuis, garde de triage à Cuarnens. Ces propositions sont ratifiées par le vote de l'assemblée.

*Course d'été.* Le comité fait deux propositions qui sont vivement discutées: le Val-de-Travers et le canton de Fribourg. Ce dernier l'emporte au vote sur le canton de Neuchâtel, à cause surtout de la question des communications et des logements. Les participants à la course d'été visiteront donc les arrondissements de MM. Fierz et Remy, inspecteurs forestiers, spécialement la région d'Attalens, le Mont Vuarat, Châtel St-Denis, Vaulruz et Vuadens, toutes communes possédant de belles et riches forêts. Une 3<sup>me</sup> journée pourra être prévue au Moléson, à Gruyère ou à la Valsainte.

M. le Conseiller d'Etat Porchet remercie le comité de son aimable invitation et encourage celui-ci, ainsi que tous les membres de la Société à persévérer dans l'activité féconde et bienfaisante que les forestiers exercent dans le domaine de l'économie publique tout en continuant à alléger la tâche du gouvernement. S'adressant aux représentants des autorités communales, M. Porchet engage celles-ci à travailler avec les forestiers dans un esprit de confiance et de cordialité. Les résultats heureux de cette collaboration ne se révéleront que lentement, mais infailliblement.

M. Porchet s'adresse ensuite plus particulièrement à M. de Luze, notre président, qui vient de résigner ses fonctions d'inspecteur forestier du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, à Chigny sur Morges, après une activité féconde de 25 ans. M. Porchet lui exprime en termes très élogieux les sentiments de vive et de sincère reconnaissance du Conseil d'Etat. M. de Luze a su gagner la confiance des communes propriétaires de forêts; malgré les critiques et l'opposition du début, il a dirigé la gestion de leurs domaines boisés avec une compétence professionnelle incontestable, en cherchant à améliorer leur composition et à augmenter constamment leur production. Les communes, dont les ressources ont doublé ou triplé, s'en trouvent fort bien et reconnaissent bien haut les mérites et l'activité inlassable de ce distingué sylviculteur. M. de Luze a accompli une grande œuvre, il a contribué à augmenter la richesse du pays.

L'assemblée écoute ensuite une courte mais très intéressante communication de M. Moreillon, inspecteur forestier adjoint au Service cantonal des forêts, sur les résultats statistiques des 103 derniers aménagements du canton de Vaud, établis d'après les instructions en vigueur et re-

présentant 18 622 hectares de forêts et paturages. Nous nous abstenons de commenter maintenant cet exposé, qui est susceptible d'éclairer mainte administration forestière, attendu qu'il a été publié dans ce journal. Faute de temps, le rapport n'a pas pu être mis en discussion.

Après une courte interruption, nous avons eu le plaisir d'entendre une conférence d'un jeune expert forestier, M. Massy, sur ce sujet „Des origines et des différentes formes de l'humus en relation avec l'état du sol et le traitement de la forêt“. M. Massy a su exposer la question d'une façon très pratique et compréhensible, ce dont nous le félicitons. Comme son exposé paraîtra probablement dans ce journal, nous nous abstenons d'en donner un résumé. MM. Muret, Graff, Aubert et de Luze, prirent part à la discussion, malheureusement trop écourtée vu l'heure tardive.

Au dîner, servi comme de coutume à l'Hôtel de France, de nombreuses et aimables paroles furent échangées. M. de Luze souhaita en particulier au nouveau président, M. le Dr Aug. Barbey, de rencontrer dans l'exécution de sa tâche les mêmes dévouements qu'il a constatés au cours de sa présidence.

Puis rendez-vous fut pris à la fin de juin, dans la belle Gruyère, dont nous aurons le privilège de visiter les magnifiques forêts.

Ste-Croix, le 20 mars 1923.

P. Perret.

— *Le IV<sup>e</sup> comptoir suisse.* Le IV<sup>e</sup> comptoir suisse des Industries alimentaires et agricoles se tiendra à Lausanne, du 8 au 23 septembre prochain. La participation au comptoir est réservée aux maisons établies en Suisse, ayant leur exploitation en Suisse, exposant des produits suisses, aux produits travaillés ou manufacturés en Suisse ou encore aux produits indispensables à la production nationale.

Le délai d'inscription expire le 15 mai prochain.

C. S. L.

## BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons reçu, au sujet de la notice bibliographique, parue au cahier de mars, sur une publication de M. Th.-S. Woolsey, les lignes suivantes de M. P. de Coulon, ancien inspecteur forestier, à Roustchouk:

### Jardinage cultural et Méthode du Contrôle.

Les Américains sont de nature essentiellement pratique comme chacun le sait et ne s'embarrassent pas volontiers de complications purement théoriques.

Le bulletin bibliographique du „Journal forestier“, du mois de mars dernier, nous apprend qu'un professeur de sylviculture des U. S. A., Mr Woolsey, a récemment publié un ouvrage important.

Il y passe en revue les différentes méthodes européennes et se prononce en faveur de la manière française de préférence à l'allemande, ce qui n'est point pour déplaire aux partisans du Jardinage, où l'„Art forestier“ — qui n'a pas d'équivalent, croyons-nous, dans la terminologie d'Outre-Rhin<sup>1</sup> — trouve

<sup>1</sup> M. von Salisch a proposé, dans son livre sur la *Forstästhetik*, le terme de „Forstkunst“ qui est bien l'équivalent d'art forestier. H. B.